

“Certains verront leur prime diminuer”: ce qui change pour votre pension complémentaire en 2026



Ilse De Witte

Journaliste chez Trends Magazine 28-01-2026, 20:32 Mise à jour le: 28-01-2026, 20:32 Source: Trends-Tendances 5 min. de lecture

À partir de 2026, le gouvernement belge fonctionnera davantage les caisses de pension collective. En outre, le fait de toucher à l'indexation automatique des salaires pourrait avoir des conséquences involontaires sur la constitution d'une pension complémentaire, avertit Vanbreda Risk & Benefits, le plus grand courtier en assurances et consultant pour les entreprises de notre pays.

En 2026, plusieurs choses changent pour la pension complémentaire, explique Franky Stevens de Vanbreda Risk & Benefits. Les gens pensent souvent que ce genre de changements ne les concerne pas, ou ils ne s'en préoccupent pas parce qu'ils n'en ressentiront les effets dans leur portefeuille que dans 25 ans. Beaucoup de personnes ne commencent à réfléchir à ce qui figure sur leur lettre annuelle de pension qu'à partir de 60 ans. Je les entends alors parfois dire : pourquoi ne le savions-nous pas à l'avance ?"

Pour Franky Stevens, il ne fait aucun doute que le deuxième pilier de la pension est important. "Le premier pilier, ou la pension légale prévue par l'État, est insuffisant pour bien vivre pour beaucoup de personnes à un âge avancé. Si votre employeur verse des primes dans un plan de pension, il faut l'apprécier. Il existe une garantie légale de rendement de 2,5% par an sur ces

primes. Il s'agit d'une obligation de l'employeur, et non d'une obligation de l'assureur ou du fonds de pension qui investit les primes. Lorsque vous partez à la pension, vous avez constitué une épargne. Il arrive qu'une assurance hospitalisation ou une assurance soins ambulatoires soit incluse. En outre, il y a souvent une couverture décès : si vous décédez, votre partenaire reçoit par exemple une, deux ou trois fois votre salaire annuel. Les gens l'ignorent souvent."

Dans ce dernier cas, une partie de la prime est affectée à la pension complémentaire et une autre à la couverture décès. Les affiliés au plan de pension peuvent choisir s'ils souhaitent une couverture décès et quelle part de la prime ils veulent y consacrer. "Les gens font un choix lorsqu'ils entrent en service. Lorsqu'ils sont jeunes, célibataires et sans enfants, ils n'ont pas besoin de la couverture décès. Ensuite, ils se marient, ont quatre enfants et souhaitent peut-être une couverture décès plus élevée. Ces choix devraient être réexaminés de temps à autre", estime Franky Stevens.

"Les gens font des choix concernant leur assurance groupe lorsqu'ils entrent en service. Ils devraient revoir ces choix de temps à autre." – Franky Stevens, Vanbreda Risk & Benefits

1. Limitation de l'indexation automatique des salaires

Il est fort probable que l'indexation automatique des salaires soit modifiée à partir d'avril. Seules les personnes ayant un salaire de base d'au moins 4.000 euros bruts seraient concernées. Elles perdront deux indexations de 2% sur la partie de leur salaire supérieure à 4.000 euros. "Pour beaucoup de Belges, cela signifie non seulement un salaire moins indexé, mais aussi une diminution du capital de pension dans le deuxième pilier", explique l'expert en pensions Franky Stevens. Cette diminution peut être plus importante qu'on ne le pense à première vue.

Environ 80% des travailleurs belges constituent une pension complémentaire, généralement via l'employeur ou le secteur. En règle générale, les employeurs versent une partie du salaire différé dans un tel plan de pension. Cet argent est investi sur le long terme et, à l'âge de la pension, les travailleurs récupèrent les cotisations capitalisées sous forme de capital. Il existe des plans dans lesquels un pourcentage fixe de l'ensemble du salaire est versé (*flat rate*), mais aussi des plans dans lesquels des pourcentages plus élevés s'appliquent à la partie du salaire qui dépasse un certain plafond (*step rate*).

Lire aussi| [La pension complémentaire du Belge: un solide matelas, mais des écarts interpellants](#)

"Dans les plans à *flat rate*, l'impact de la limitation de l'indexation sur le capital final reste relativement limité, autour de 1 à 2%, a calculé Franky Stevens. Dans les formules *step rate*, l'impact est plus important. La perte oscille autour de 4 à 5%, avec des pertes nominales qui augmentent pour les salaires plus élevés. Les travailleurs dont le salaire se situe juste au-dessus du plafond salarial légal annuel sont les plus touchés. Les employeurs versent souvent, pour la pension complémentaire, un faible pourcentage du salaire jusqu'au plafond salarial légal dans le plan de pension complémentaire. Pour la partie au-dessus de ce plafond, ils versent un pourcentage plus élevé. Sinon, la chute de revenu est trop importante lors du passage du salaire à la pension et les personnes ne peuvent pas maintenir leur niveau de vie après leur mise à la retraite."

Au-delà du plafond salarial de 80.485 euros bruts pour 2026, les travailleurs n'acquièrent plus de droits supplémentaires pour la pension légale. Peu importe que vous gagniez zéro, 200 ou 500.000 euros supplémentaires, votre pension légale restera la même. Afin de combler l'écart croissant entre le dernier salaire et la pension légale, de nombreux plans de pension prévoient des cotisations plus élevées pour la pension complémentaire. "Le plafond salarial légal augmente avec l'indice santé, mais la partie de votre salaire supérieure à 4.000 euros n'augmente pas entièrement avec cet indice. Comme la partie de votre salaire au-dessus du plafond diminue, des cotisations plus élevées seront versées sur une part plus réduite de votre salaire. Il y a donc des personnes qui verront la prime de leur pension complémentaire diminuer", indique notre interlocuteur.

L'âge du travailleur joue un rôle à cet égard. "Plus la carrière restante est longue, plus l'effet cumulatif sur le capital final de la pension complémentaire est important, précise Franky Stevens. Les 55 ans et plus constitueront quelques milliers d'euros de pension complémentaire en moins. Pour les jeunes de moins de 35 ans ayant un salaire supérieur à la moyenne, la perte peut atteindre 15.000 à 20.000 euros bruts. C'est surtout l'effet des intérêts composés qui fait qu'une petite correction au début de la carrière a un impact relativement important à l'âge de la pension."

"Certains verront la prime de leur plan de pension diminuer"

2. Augmentation de la cotisation de solidarité et nouvelle cotisation

À partir de 2026, tout le monde paiera la même cotisation de solidarité, un prélèvement sur la pension complémentaire. "Jusqu'à présent, la philosophie était la suivante : nous n'allons pas taxer les personnes disposant d'un faible capital. Pour les capitaux plus élevés, un système par paliers était appliqué. Pour un capital inférieur à 2.479 euros, aucune cotisation de solidarité n'était due, entre 2.479 et 24.789 euros, 1%, et au-delà de 24.789 euros, 2%. Lorsque des travailleurs avaient constitué plusieurs pots auprès de différents employeurs, il pouvait arriver par le passé que rien ou 1% soit retenu, alors que l'ensemble des pots dépassait 25.000 euros. Le gouvernement a désormais décidé de simplifier ce système et de retenir 2% sur chaque capital."

Une nouvelle retenue supplémentaire est également introduite pour les pensions complémentaires supérieures à 150.000 euros. "Sur la partie de la pension complémentaire dépassant ce seuil, une cotisation supplémentaire de 2% sera prélevée, ce qui porte la retenue totale sur la part au-dessus de 150.000 euros à 4%." Cette cotisation supplémentaire sera retenue à partir du 1^{er} juillet 2027 sur les pensions complémentaires qui sont versées.

Enfin, il y a encore l'augmentation de la dite cotisation Wijninckx de 3 à 12,5% à partir de 2026. "Il s'agit d'une cotisation spéciale de sécurité sociale à payer par les employeurs ou les sociétés de dirigeants d'entreprise lorsque la somme de la pension légale et de la pension complémentaire du travailleur ou de l'indépendant dépasse l'objectif de pension, c'est-à-dire la pension maximale des fonctionnaires. En raison de la limitation temporaire de l'indexation de la pension légale des fonctionnaires, les employeurs et les indépendants paieront plus rapidement une cotisation Wijninckx plus élevée pour les travailleurs ou indépendants qui flirtent avec l'objectif de pension. Pour la simple raison que l'objectif de pension sera atteint plus rapidement. Pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2029, le seuil de la cotisation Wijninckx reste maintenu à 99.499,24 euros."

Source: [Tendances](#)